

SEANCE DU 30 AOUT 2019

Le trente août deux mil dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann, Mesdames CLEMENT Nicole, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absents et excusés : /

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Nicole.

Le maire propose à l'assemblée le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour : création d'un emploi non permanent d'agent contractuel – motion pour défendre les trésoreries. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 mai 2019.

Approbation par les membres conseil, du compte-rendu de la réunion du 27 mai 2019, à l'unanimité.

Station de refoulement : validation devis Procelec.

* Suite à la panne de la pompe n°1 de la station de refoulement, la société Procelec est intervenue le 10 août et a constaté un défaut d'isolement.

Le technicien a procédé à une dépose de la pompe pour effectuer un diagnostic dans leur atelier où il a été confirmé le défaut d'isolement.

La société Procelec propose deux devis :

- Réparation de la pompe existante pour un montant de 4100 € HT
- Fourniture et installation d'une pompe neuve pour un montant de 4203 € HT

Le maire propose à l'assemblée de retenir la 2^{ème} proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de faire remplacer la pompe par la société Procelec, pour un montant de 4203 € HT ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

* Le maire informe que les deux horloges de la station de refoulement ont été changées par l'entreprise Arfeux Jérôme au mois de juin.

Branchement M. Vernevaut : validation du devis de l'entreprise Bezy.

* Le maire rappelle que le branchement d'eau potable, de la propriété de M. Vernevaut située rue de l'Etang, avant son compteur est en plomb et qu'il est nécessaire de le changer. Un devis à l'entreprise Bezy a été sollicité pour la fourniture et la pose d'un regard/compteur sur le trottoir et le raccordement au pavillon. Ce devis s'élève à 1140 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise Bezy pour un montant de 1140 € HT, pour la fourniture et la pose d'un regard/compteur sur le trottoir et le raccordement au pavillon de M. Vernevaut ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

* **Problème d'humidité chez Mme Carré** : la société Bezy a creusé devant la maison pour décacher le réseau assainissement et il a été constaté qu'il n'y avait pas de fuite sur ce réseau.

* **Coupure d'eau la nuit chez M. et Mme Guyot** : M. et Mme Guyot nous ont signalé que quelque fois la nuit entre 23h et 4h du matin, ils n'ont plus d'eau. Après renseignement auprès de diverses entreprises, le phénomène serait dû au dysfonctionnement du réducteur de pression. Il sera changé prochainement.

* **Diagnostic du réseau d'assainissement raccordé à la station d'épuration de Venarey-Les Laumes** : le maire rappelle que le bureau d'études Artelia a été missionné pour cette prestation et qu'il réalisera courant septembre des tests au colorant et une inspection télévisée rue des Lilas car c'est le tronçon où il y a le plus d'eau parasite qui s'infiltré dans le réseau.

Installation de télé-relevé de GRDF : validation de l'étude.

Le maire rappelle que le 23 mai dernier, un représentant de GRDF est venu pour l'étude du projet concernant l'hébergement des équipements de télé-relevés qui doit être installé sur la salle Louis Buffy. Le maire présente le compte rendu de la visite technique intégrant des photos du projet final établi par GRDF, le conseil municipal décide de demander à GRDF s'il y a la possibilité de mettre l'antenne sur l'autre versant de la toiture et de se renseigner sur l'effet des ondes sachant qu'il y a un logement communal juste en dessous et de proposer un autre lieu. M. Yoann Vautrain se charge de contacter GRDF pour ses renseignements.

Bâtiment technique : choix d'un architecte.

Le maire rappelle que le conseil municipal a décidé la construction d'un bâtiment technique afin de faciliter le stockage du matériel et d'améliorer les conditions de travail de l'agent communal.

Le maire indique que la construction du bâtiment technique nécessite l'accompagnement obligatoire d'un architecte. Le maire informe qu'il a contacté 3 architectes : Vincent Bourgoïn, architecte à Touillon – Atelier d'architecture du Pic à Chenove – Morizot Denis, architecte à Villeberny. Vincent Bourgoïn n'a pas donné suite à notre demande. Le maire présente l'offre de M. Morizot Denis, soit un taux de rémunération de 9,23 % du montant total des travaux HT et l'offre de l'Atelier d'architecture du Pic, soit un taux de rémunération de 6 % du montant total des travaux HT.

DECIDE de retenir l'Atelier d'architecture du Pic situé à Chenove, pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un bâtiment technique, au taux de rémunération de 6% du montant total des travaux HT, pour un montant forfaitaire de 6000 € HT ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Mobilier urbain route de Montbard : renouvellement des tableaux publicitaires.

Le maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par la société Médialine pour le contrat de prestations du mobilier urbain publicitaire route de Montbard. La société propose à la commune de revoir la communication de ces panneaux publicitaires par la diffusion d'informations générales locales. Le conseil municipal souhaite faire apparaître dans les supports :

- Support n°1 : affichage municipal
- Support n°2 et 3 : slogan pour sensibiliser les automobilistes à ralentir dans le village
- Support n°4 : plan de la commune

Le conseil municipal charge le maire de signer le contrat de prestations.

Eau et assainissement : étude du dossier schéma directeur de la MICA.

* Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 12 avril dernier, il a été évoqué la nécessité d'effectuer un diagnostic des réseaux/schéma directeur eau et assainissement. Le maire a contacté l'agence de l'eau pour connaître les subventions possibles, l'agence de l'eau lui a indiqué qu'il fallait s'adresser à la MICA (Mission conseil et assistance aux collectivités) du conseil départemental, pour avoir droit aux subventions. La MICA a proposé d'accompagner la commune pour lancer l'appel à concurrence pour un marché public pour le diagnostic des réseaux schéma directeur : alimentation en eau potable et assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'effectuer un diagnostic des réseaux/schéma directeur : alimentation en eau potable et assainissement ;

AUTORISE le maire à engager la consultation de prestataire et à engager la commande publique relative à l'exécution du marché concernant le diagnostic des réseaux schéma directeur : alimentation en eau potable et assainissement ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Création d'un emploi non permanent d'agent contractuel

Afin de régulariser l'emploi de Guillaume Passerat de la Chapelle remplaçant Ludovic Dauchez, agent des services techniques, pendant ses congés annuels, le maire propose à l'assemblée de prendre une délibération créant l'emploi non permanent d'agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de créer un emploi non permanent d'agent contractuel ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Motion fermeture trésoreries

Le maire informe l'assemblée qu'à l'occasion de la Conférence des Maires qui s'est tenue ce 8 juin, il a été acté qu'en réaction aux annonces concernant la réorganisation des services de la DRFIP il serait souhaitable que les Maires de l'Auxois Morvan fassent une déclaration commune de défense des trésoreries pour la Défense des trésoreries de l'Auxois Morvan

Soit :

Nous, Maires des Communes de l'Auxois Morvan, apprenons que le projet de réforme de l'implantation territoriale des services des finances publiques voulu par le Ministère de l'Action et des Comptes publics, menace l'existence de très nombreuses trésoreries de Côte-d'Or et singulièrement de l'Auxois Morvan.

La fermeture des services-trésoreries de Montbard, Venarey-Les Laumes, Semur-en-Auxois, Vitteaux, Sombernon et Saulieu est ainsi évoquée.

Alors que le recul de l'appui de l'Etat - tant en matière d'ingénierie que de moyens financiers - dans les territoires ruraux est une constante, l'hypothèse de la disparition des trésoreries suscite notre plus vive inquiétude.

La diminution des effectifs au sein des trésoreries fait d'ores et déjà peser sur les agents de la DGFIP une forte pression que les réformes successives accentuent alors même que les communes, et singulièrement les plus petites, ont besoin de leur conseil permanent et de leur présence.

C'est pourquoi nous serons très vigilants quant au résultat des concertations qui doivent impérativement s'ouvrir dans les prochains mois avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Association des Maires de Côte-d'Or et les maires des communes où les services sont présents,

Compte tenu de ces éléments et considérant que la réforme devrait avoir pour objectif l'amélioration du service de proximité, **nous, Maires de Communes de l'Auxois Morvan :**

REAFFIRMONS notre confiance aux agents des trésoreries,

EXPRIMONS notre plus vive inquiétude vis-à-vis des perspectives de réorganisation du réseau des trésoreries en Côte d'Or,

SOUHAITONS qu'aucune trésorerie ne ferme et que les services aux communes comme aux citoyens soient à minima maintenus.

Questions diverses.

* **SICECO** : le SICECO nous informe que suite à l'augmentation importante des prix de l'électricité intervenue fin 2018 sur le *Marché de Gros de l'Electricité*, le SIEEEN, en sa qualité de coordonnateur du groupement, a demandé à TOTAL de faire jouer une clause de bascule permettant d'accéder à l'électricité d'origine nucléaire à un prix régulé. Grâce à cette opération, le groupement va réaliser pour ce lot qui concerne 695 membres, une économie. Le montant de cette prime « ARENH 2019 » pour notre commune s'élève à 429,01 € HT.

Nouveau marché électricité < 36 kVA : Suite à la dernière consultation lancée dans le cadre du groupement régional de commandes pour la fourniture d'électricité, le marché relatif aux points de livraison d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA a été attribué à EDF. Ce marché de 3 ans, qui porte la référence 2019-SIEEENMS18, prendra effet le 1^{er} janvier 2020, et prendra fin le 31 décembre 2022.

Nouveau marché électricité > 36 kVA : Suite à la dernière consultation lancée dans le cadre du groupement régional de commandes pour la fourniture d'électricité, le marché relatif aux points de livraison d'une puissance supérieure à 36 kVA a été attribué à ENGIE (segments C2, C3 et C4). Ce marché de 3 ans, qui porte la référence 2019-SIEEENMS17, prendra effet le 1^{er} janvier 2020, et prendra fin le 31 décembre 2022.

Pour ces deux marchés moyennant un surcoût, la commune pourra bénéficier d'une électricité dite verte.

* **GRDF** : le maire présente le compte-rendu de l'activité de GRDF sur la commune en 2018 : 89 clients réseaux/2447 MWH de gaz acheminé. La longueur totale du réseau sur la commune est égale à 4,8 kms. Une intervention sécurité/gaz sur la commune et 100% des demandes fournisseur traitées.

* **Travaux trottoirs RD905** : le maire informe qu'il a rencontré avec Bernadette Hubert et Jean-Jacques Chargueros, Gilles Froheim du SICECO et Patrice Pernet du cabinet « Fleurot, Morel, Viard », pour la problématique des poteaux téléphoniques à retirer avant la réfection des trottoirs du côté impair de la route de Montbard. Gilles Froheim nous proposera une étude pour supprimer les poteaux téléphoniques ainsi que les traversées électriques en se servant des fourreaux existants qui ont été installés lors de la réfection de la chaussée.

* **Fibre optique** : le maire informe les membres du conseil qu'une réunion s'est tenue en mairie le 17 juin en présence des représentants du conseil départemental et de l'opérateur Orange. Lors de cette réunion, il a été évoqué les futurs travaux pour l'installation de la fibre optique :

- passage d'un fourreau souterrain entre la Tuilerie et l'entrée du village et de la sortie du village à Eringes.
- rue Riveau : des poteaux vont être rajoutés
- rue de La Fontaine : le bâtiment de l'entreprise Renaud ne sera pas desservi en fibre pour l'instant.

Début 2020, les habitants pourront faire une demande de raccordement à l'opérateur de leur choix.

* **Protocole de participation citoyenne** : Le 8 juillet 2019 en présence du Sous-Préfet et du Commandant de Gendarmerie, la commune a signé un protocole de participation citoyenne. Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants de la commune et à les associer à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Des référents seront nommés pour être les porte-paroles auprès de la gendarmerie.

* **Association nationale « Laissez-les servir »** : le maire informe qu'il a rencontré le capitaine Nouroudine Abdoulhousen, président fondateur de cette association qui consiste à encadrer militairement des jeunes en difficulté dans le but d'émancipation et d'intégration dans la vie active.

Il a sollicité la commune pour l'année 2020 pour un stage de 15 jours fin juillet/début août. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

* **Bilan du 14 juillet** : Bernardette Hubert a présenté au conseil le :

Bilan financier du repas du 14 juillet :

139 personnes ont participé au repas, pour une dépense de 2284,64 € et 1103 € de recettes (buvette + repas)

Bilan financier du fleurissement de la commune :

Le coût du fleurissement pour cette s'élève à 2362 €.

* **Exposition du 11 novembre** : le maire informe qu'il a été contacté par M. Daniel Nicolle de la commune de Thenissey afin d'organiser une exposition sur le centenaire de la grande guerre, le samedi 10, dimanche 11 et le lundi 12 novembre au Pantographe avec la participation des communes de Ménétreux-le-Pitois, Salmaise et Thenissey. Le conseil municipal accepte de participer à cet évènement.

* **Inauguration de la réfection de place de la mairie et de la création de l'aire de jeux** : le conseil fait le point sur l'organisation de cette journée : 18h inauguration et 20h concert donné par le grand orchestre de l'Auxois Morvan.

Fin de séance à 22H45